

BB2128
3082
TL

31 MAI 2011

MIMIPINSON
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 159 rue Paradis
13006 MARSEILLE
RCS MARSEILLE 504 335 431 00020

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE DU 31 MAI 2011

L'an deux mille onze, et le trente et un mai à dix heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Il résulte de cette feuille de présence que :

Sont présents :

Monsieur BROT Guillaume, propriétaire de cent parts

ci 100 parts

Mademoiselle CHARLET Marion, propriétaire de cent parts

ci 100 parts

Monsieur MARTIN Loïc, propriétaire de cent parts

ci 100 parts

Total des parts présentes 300 parts en pleine propriété sur les 300 parts composant le capital social.

Mademoiselle Marion Charlet préside la séance en qualité de Gérant associé.

La Présidente constate que les associés présents et représentés, possèdent 300 parts sociales, soit la totalité des parts sociales, et que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Elle rappelle que la majorité requise pour l'adoption des décisions extraordinaires est des deux tiers parts détenues par les associés présents ou représentés.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

la feuille de présence ,

le rapport de la gérance ,

le texte des résolutions proposées.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non-gérants plus de quinze

THE
OFFICE OF THE
ATTORNEY GENERAL
STATE OF TEXAS
AUGUST 1, 1950
MEMORANDUM FOR THE
COMMISSIONERS OF THE
GENERAL LAND OFFICE

RE: [Illegible]

jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Démission du co-gérants M. Loïc Martin ;
- Nomination d'un nouveau Co-Gérant M. Guillaume Brot ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Loïc Martin de sa fonction de co-gérant.

En conséquence, l'assemblée constate que Mlle Marion Charlet et M. Guillaume Brot sont les uniques Co-Gérants de la SARL mimipinson à compter de ce jour.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

La collectivité des associés prenant acte de la demande de Mlle Marion Charlet, décide de nommer en qualité de nouveau Co-Gérant, à compter du 31 mai 2011

Monsieur Guillaume Brot, demeurant 137 rue Consolat 13001 MARSEILLE 01

Monsieur Guillaume Brot accepte les fonctions de Co-Gérant qui viennent de lui être confiées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures trente

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et les associés présents.

La Gérance



Les associés



